



Arrêté n° 72D/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

**ARRÊTÉ  
NOMMANT LES MEMBRES DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Le Maire de la Commune de LATOUR-BAS-ELNE,**

VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 123-6, R. 123-12 et R. 123-13,  
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2026, fixant en nombre égal le nombre de membres élus et nommés soit six membres élus par le Conseil Municipal et six membres nommés par arrêté du Maire,

VU l'avis du Maire informant les associations du renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS,  
VU la proposition faite par l'Union Départementale des Associations Familiales des Pyrénées-Orientales.

**ARRÊTE**

**Article 1** : L'arrêté 68D/2026 en date du vendredi 10 avril 2026 est abrogé.

**Article 2** : Sont nommés, pour la durée du présent mandat, membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- CLERC Sylvain,
- COSTA Françoise,
- PETILLON Manolita,
- SIRGUEY Claude,
- SUBIROS Josiane (représentante de l'UDAF),
- TINNES Jean-Pierre.

**Article 2** : Monsieur le Maire, est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Latour-Bas-Elne, le mardi 21 avril 2026

Le Maire,  
François BONNEAU

